



Problème lors de l'achat d'un véhicule

Par **Oceane**, le **28/03/2008** à **14:52**

Bonjour,

Voici mon problème :

J'ai acheté une nouvelle voiture d'occasion le lundi 17 mars 2008. Cette voiture a 1 an de garantie.

Toute contente, et étant donné que j'étais en vacances, j'en ai profité pour rouler avec. 2 jours après, donc mercredi (jour férié en Suisse), je remarque que le pare-brise et la vitre arrière sont tout rayé. Je téléphone donc directement le jeudi au garage où j'ai acheté la voiture et ils me demandent de passer mardi 25 mars car le chef mécano est en vacances et sera donc de retour le mardi. Je passe mardi et lui montre mon pare-brise et ma vitre arrière et là il me dit qu'il va regarder et me rappeler.

Hier je reçois un appel du garage et on m'a demandé de passer aujourd'hui.

Résultat : Il me dit qu'ils sont d'accord de payer la pose mais que la fourniture est à mes frais, soit 460 francs suisses et que c'est une voiture d'occasion.

Je veux bien que ça soit une voiture d'occasion mais elle est vraiment rayée et la voiture ne vaut pas 2000 frs.

Je ne trouve pas logique que je doive payer une partie alors que je l'ai achetée comme ça.

Que puis-je faire ? Est-ce que je peux faire quelque chose contre ?

Je pensais faire marcher mon assurance comme j'ai une casco partiel mais j'ai peur de devoir payer une franchise ou que mon assurance augmente.

Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **28/03/2008 à 15:01**

Bonjour

il convient de se référer au droit suisse en la matière.

De plus votre contrat de garantie détermine l'étendue et les effets de celle-ci

Restant à votre disposition

Par **Oceane**, le **28/03/2008 à 15:13**

Le problème c'est que malgré la garantie, si par-exemple la voiture est rayée niveau carrosserie, ça ne passerait pas sous garantie, c'est un problème d'entretien et non un problème mécanique.

Je ne sais pas où me référer exactement. Si j'habitais en France, quelle solution m'auriez-vous donnée ?

Merci beaucoup.